

Publiée le 22 décembre 2023

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **quatorze décembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 8 décembre 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Mireille PEREZ, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI

Excusés : Cindy CLOP, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Serge SOLER, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Manon REIG, Sandrine LAGNEAU

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2023_206

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins des services, avec les créations :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 2 postes de brigadier-chef principal
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
- 1 poste d'ingénieur principal

Et les suppressions de postes après avis des membres du Comité Social Territorial, avis recueilli en séance du 28 novembre 2023. Ces suppressions correspondant à des départs en retraite, des mutations et des grades initiaux liés à des avancements, à des réussites au concours :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 17h30
- 2 postes d'adjoint administratif
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'Agent de Maîtrise 32h12

- 1 poste d'Adjoint technique Ppal 2^{ème} classe 31h30
- 1 poste d'Adjoint technique Ppal 2^{ème} classe 17h30
- 3 postes d'Adjoint technique 31h30
- 1 poste d'Adjoint technique 29h45
- 1 poste d'Adjoint technique 21h
- 1 Poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe 32h12
- 1 Poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe 31h30
- 2 postes d'Auxiliaire puéricultrice de classe normale
- 1 poste d'éducateur APS principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de Professeur AE Hors classe
- 1 poste de Professeur AE classe normale
- 1 poste d'Assistant d'enseignement A Ppal 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation 17h30

Les membres du conseil sont invités à en délibérer.

Vu, l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins d'un service,

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant et supprimant les emplois permanents tels que présentés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.